

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser-
au
Monite
belge



07156041



17 OCT. 2007

Greffe

N° d'entreprise 0437-789-110

Dénomination

(en entier)

**RIGOT, GOUJON, DOUNY, CLOSON, MARCOURT, SYBILLE,
SOCIETE CIVILE D'AVOCATS A FORME COOPERATIVE**

Forme juridique SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège 4000, Liège, 28 rue Louvrex

Objet de l'acte : Adaptation des statuts à l'euro, modifications statutaires, modification de l'objet social, modification de la dénomination, nomination d'un gérant unique.

Il résulte d'un acte reçu par le Notaire Jacques CASTERMANS, Notaire à la résidence à Gedinne, daté du dix octobre deux mil sept, enregistré à Gedinne le onze octobre deux mil sept volume 377, Folio 71, case 2, constatant le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société coopérative à responsabilité limitée "RIGOT, GOUJON, DOUNY, CLOSON, MARCOURT, SYBILLE, société civile d'avocats à forme coopérative" ayant son siège à 4000 Liège, 28 rue Louvrex, de numéro d'entreprise 0437.789 110, les modifications suivantes, visant à l'adaptation des statuts à l'euro, des modifications statutaires, la modification de l'objet social, la modification de la dénomination, et la nomination d'un gérant unique, savoir:

1°- Modification de l'article 5 des statuts de la société pour l'adapter à l'euro

2°- Modifications de l'article 27 des statuts pour y supprimer les références aux lois coordonnées sur les sociétés commerciales et par conséquent le mettre en concordance avec le nouveau Code des Sociétés

3°- Remplacement de l'article 7 des statuts

4°- Remplacement de l'article 12 des statuts.

5°- Remplacement de l'article 13 des statuts.

6°- Suppression de l'article 14 des statuts.

7°- Remplacement de l'article 15 des statuts.

8°- Remplacement de l'article 16 des statuts.

9°- a. Rapport du gérant exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social, à ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société, arrêté au trente septembre deux mil sept

- b. Modification - extension de l'objet social, en complétant l'article 3 des statuts.

10°- Modification de la dénomination en la dénomination JA-RA-RO, et par conséquent la modification de l'article 1 des statuts

11°- Gérance Nomination à la qualité de gérant de Monsieur **DOUNY Jean-Pol** Léon Lucien, Avocat, né à Quaregnon le treize mai mil neuf cent quarante huit, époux séparé conventionnellement de bien de madame **CHIRIBOGA LANDURCY** Jacqueline, domicilié et demeurant à 4000 Liège, 14/42 boulevard PIERCOT.

12°- Pouvoirs à conférer au gérant pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent."

Pour extrait analytique conforme Jacques CASTERMANS, Notaire.

En annexe: l'expédition conforme et les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2007 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature